

**Interpellation écrite du 15 novembre 2017 de M. Stéphane Guex: «Maison internationale des associations et responsabilités de la Ville».**

Le licenciement de tous les employés du Café des Savoises semble partiellement justifié dans la communication de la Fondation pour l'expression associative par le fait qu'il «permettra à des organismes privés et publics de (l')aider financièrement afin (qu'elle puisse) un jour finaliser (son) projet de valorisation», selon les termes figurant dans les lettres de licenciement.

La Ville de Genève a-t-elle posé la condition des licenciements comme préalable à un soutien financier quelconque?

Est-il exact que la Ville de Genève s'est portée garante de la dette de la Maison internationale des associations au Credit Suisse?